

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 1^{er} mai 2023 à 20 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
M. Alain Raymond, conseiller no 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, trésorière-adjointe et greffière adjointe, Mme Tammy Voyer assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire, Mathieu Allard, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il en profite pour souhaiter bon courage à M. Pascal Lambert, maire de la ville de Warwick, ainsi qu'à sa famille. Il remercie les citoyens qui ont participé à la consultation publique ayant eu lieu dimanche le 30 avril 2023 portant sur les politiques familiales. Il a également tenu à souligner l'implication, au fil des ans, des Jubilaires des Filles d'Isabelle Cercle Madame Daveluy no 1237.

2023-05-91
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2023-05-92
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

2023-05-93
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2023 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2023.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Le maire dépose une correspondance reçue de la Table Régionale de l'Éducation Centre-du-Québec (TRECQ) remerciant la municipalité pour l'accueil reçu lors de la 7^{ème} édition du Carrefour des Professions d'avenir Centre-du-Québec ayant eu lieu les 19 et 20 avril 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2023-05-94

Liste des comptes
à payer -
Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 1^{er} mai 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant **400 440,36 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Parent, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 1^{er} mai 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant 400 440,36\$.

Mise à pied de
l'employé No. 05-
003

Ce sujet est annulé.

2023-05-95

Formation de
perfectionnement
pour le logiciel
AccèsCité Loisirs

CONSIDÉRANT le besoin d'approfondissement des connaissances liées au logiciel Accès Cité Loisirs;

CONSIDÉRANT l'offre de service de compagnie PG Solutions reçue par courriel le 18 avril 2023 pour 2 demi-journées de 3,5 heures de formation à distance au coût total de 1306,00\$ plus taxes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité :

1. **D'accepter** l'offre de service de compagnie PG Solutions reçue par courriel le 18 avril 2023 pour 2 demi-journées de 3,5 heures de formation à distance au coût total de 1306,00\$ plus taxes.
2. **QUE** le conseil municipal autorise le maire et/ou la directrice générale à signer le document.
3. **D'autoriser** la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2023-05-96

Amendement de
prolongation de la
lettre d'entente
Service aux
sinistrés de la
Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge présente un second amendement à l'actuelle entente de services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE les autres clauses de la lettre d'entente reste inchangées;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité :

1. **D'autoriser** le maire et/ou la direction générale à signer l'amendement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec pour le prolongement de la période, soit de juin 2023 à mai 2024 et d'acquitter la contribution au montant de 482,60 \$, représentant 0,20 \$ par personne basée sur notre population de 2 413 personnes.
2. **D'autoriser** la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La directrice générale et greffière adjointe dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'avril 2023, 6 permis ont été émis, totalisant 21 000 \$.

2023-05-97
Demande de
dérogation
mineure 2023-
DM-002 au 108
chemin du Tour-
de-l'Île (lots
4 441 411,
5 798 532,
5 895 474 et
5 895 475)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2023-DM-002 pour la propriété située au 108 chemin du Tour-de-l'Île (lots 4 441 411, 5 798 532, 5 895 474 et 5 895 475);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste, si elle est acceptée, à régulariser l'implantation d'un réservoir de propane en cour avant, et ce, contrairement à l'article 6.3 du règlement de zonage #480 de l'ancienne Municipalité de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne uniquement une disposition visée au règlement de zonage numéro #480 de l'ancienne Municipalité de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne touche pas une disposition réglementaire adoptée en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'est pas une question d'usage mais bien une norme de marge et que l'entreposage est permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à régulariser la location en cour avant d'un réservoir de propane;

CONSIDÉRANT la difficulté du camion-citerne à remplir le réservoir si elle était en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir n'est pas visible de la rue ou par les voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande causerait préjudice aux propriétaires qui ne pourraient faire usage de leurs biens utilisant le propane comme source d'énergie;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 23 avril 2023;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure 2023-DM-002 pour la propriété située au 108 chemin du Tour-de-l'Île (lots 4 441 411, 5 798 532, 5 895 474 et 5 895 475), qui consiste à régulariser l'implantation d'un réservoir de propane en cour avant, et ce, contrairement à l'article 6.3 du règlement de zonage #480 de l'ancienne Municipalité de Daveluyville;

2023-05-98
Demande de dérogation mineure 2023-DM-003 au 68 Domaine-Crochetière (lot 4 442 184)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2023-DM-003 au 68 Domaine-Crochetière (lot 4 442 184);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste, si elle est acceptée, à permettre la transformation d'un ancien chalet en remise résidentielle qui serait dérogoire sur 2 points précis du règlement de zonage #238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault soit :

1. La dimension de la remise serait de 31,3m² au lieu de 25m² tel que prescrit au règlement;
2. La remise serait plus haute que le bâtiment principal, soit d'une hauteur approximative de 5,5m (18');

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne uniquement une disposition visée au règlement de zonage numéro #238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne touche pas une disposition réglementaire adoptée en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à permettre la transformation d'un ancien chalet en remise résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est plus utilisé comme chalet depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska modifiera le rôle d'évaluation à la prochaine tenue à jour afin d'enlever le logement;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne répond plus à la définition de « logement » compte tenu du fait qu'il n'y a pas de cuisine et de toilette fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est peu visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments principaux présents ne sont pas hauts;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 23 avril 2023;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure 2023-DM-003 au 68 Domaine Crochetière (lot 4 442 184), qui consiste à permettre la transformation d'un ancien chalet en remise résidentielle malgré les 2 points dérogatoires du règlement de zonage #238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2023-05-99
Embauches
d'animateurs et
animatrices de
camp de jour 2023

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour cet été;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité :
D'embaucher pour le camp de jour les animateurs suivants :

- Madame Kelly-Ann Dubois (intervenante);
- Madame Laurence Lemire;
- Madame Émy Ménachi;
- Madame Madeleine Baril;
- Monsieur Mathis Dubois;
- Madame Naomie Doucet;
- Monsieur Vincent Gaudet;
- Madame Laurie Grégoire;
- Madame Laurie Doucet;
- Madame Lydia Southière.

2023-05-100
Salaire des
animateurs du
camp de jour
2023

CONSIDÉRANT l'embauche des animateurs du camp de jour 2023;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'accepter les salaires selon l'échelle salariale en vigueur.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2023-05-101.
Intention de
signature du
renouvellement du
contrat de
déneigement du
ministère des
transports (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE la ville a résilié le contrat de déneigement du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la ville désire conclure un nouveau contrat;

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une offre du ministère des Transports du Québec (MTQ);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville mentionne son intérêt et son intention de conclure un contrat avec le ministère des Transports (MTQ) et d'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

2023-05-102.
Programme d'aide
à la voirie locale
(PAVL) – Volet
Projets particuliers
d'amélioration
(PPA)

CONSIDÉRANT QU'un montant sera alloué au comté de Nicolet-Bécancour pour la réalisation de travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire formuler une demande d'aide financière;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville présente une demande d'aide financière au montant de 100 000 \$ auprès du député monsieur. Donald Martel dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA).

AFFAIRES NOUVELLES

Dépôt d'une lettre de départ à la retraite.

Dépôt de la lettre de départ à la retraite de Monsieur Daniel Richard, employé au Centre sportif Piché. Son départ est effectif en date du 1^{er} mai 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les gens présents ont posé des questions concernant le Lac à la Truite (lampadaires, rues), le ponceau dans le Domaine Lamy, les chats errants et l'état de la rue Des Chênes.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-05-103
Levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 33.

Mathieu Allard
Maire

Tammy Voyer
Directrice générale et greffière adjointe